



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

05/03/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

SIOCA

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

www.sioca.fr

Comité syndical du 05 mars 2024

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation des résultats
- Approbation du budget primitif 2024
- Contributions des EPCI pour 2024
- Création d'un emploi d'assistant administratif et communication
- Adhésion 2024 à la Fédération Nationale des SCoT
- Adhésion 2024 au CAUE 29
- Adhésion 2024 à Vélo et Territoires
- Contentieux sur la modification simplifiée n°1 du SCoT – Conclusions du jugement

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 05 mars 2024**

Délibération
2024-002

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
22/02/2024

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Date d'affichage

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

En application des dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit se prononcer sur le compte de gestion remis par le comptable des Finances Publiques.

M. Hervé JACQ, Conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion Comptable de Douarnenez, présente le compte de gestion.

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte de gestion remis par le Comptable des Finances Publiques du SIOCA sur l'exercice 2023,
- Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et le compte de gestion du Comptable,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

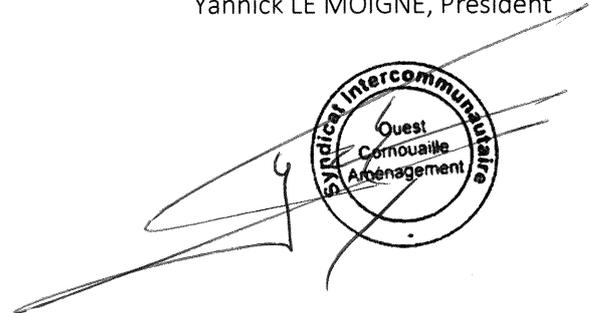
ID : 029-252902655-20240305-2024_002-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2023,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2023 remis par le Comptable des Finances Publiques du SIOCA, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yannick Le Moigne'. Below the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal' around the top edge, 'Ouest Cornouaille' in the center, and 'Aménagement' at the bottom. The signature and stamp are partially overlaid by a large, diagonal, handwritten mark that looks like a stylized 'L' or a similar symbol.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 029-252902655-20240305-2024_003-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-003

Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 18 (M. Le Moigne et Mme Crom ne prennent pas part au vote)

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif correspond au bilan budgétaire dressé par l'établissement public sur son exercice échu. Le compte administratif doit être en adéquation avec les résultats du compte de gestion présenté par le comptable public.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 029-252902655-20240305-2024_003-DE

En fonctionnement :

Dépenses	Total crédits ouverts	307 159,56 €
	Total réalisations	220 832,14 €
Recettes	Total crédits ouverts	280 699,33 €
	Excédent reporté N-1	26 460,23 €
	Total réalisations	298 155,78 €

En investissement :

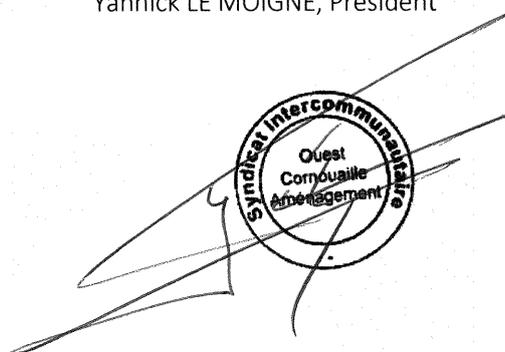
Dépenses	Total crédits ouverts	183 039,04 €
	Total réalisations	17 007,93 €
Recettes	Total crédits ouverts	168 221,08 €
	Excédent reporté N-1	14 817,96 €
	Total réalisations	110 759,31 €

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2023 fourni en annexe au rapport préparatoire,
- Considérant la stricte identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et le compte de gestion du Comptable,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (M. LE MOIGNE et Mme CROM ne prennent pas part au vote) :

- APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2023,
- DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 029-252902655-20240305-2024_004-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-004

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Suite au vote du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2023, il appartient au Comité syndical de délibérer sur l'affectation définitive des résultats de l'exercice.

Le résultat de fonctionnement 2023 au compte administratif est de +103 783,87 €

Il est proposé au comité syndical de reporter ce résultat de la manière suivante :

- 33 565,19€ affecté à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » (recettes d'investissement 2024)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

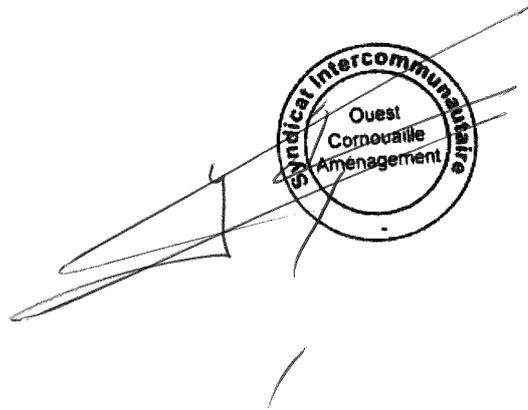
- 70 218,68 € affectés à l'article 002 « résultats d'exploitation reportés » (recettes de fonctionnement 2024)

Le résultat d'investissement 2023 au compte administratif est de +108 569,34 €. Il sera reporté à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

- Vu les articles R.2311-11, R.2311-12 et L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023
- Considérant la nécessité d'affecter le résultat du budget 2023

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 029-252902655-20240305-2024_005-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2023

Délibération
2023-005

Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en comité syndical du 09 janvier 2024.

Le Président présente le budget primitif 2024, qui s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 340 612,68€
- Pour la section d'investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 256 830 €
- Soit un budget total de 597 442,68€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

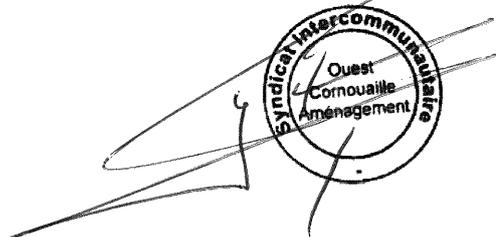
Publié le

ID : 029-252902655-20240305-2024_005-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif 2024 annexé au rapport préparatoire du Comité syndical.

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 029-252902655-20240305-2024_006-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-006

Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 19
Pouvoirs : 1
Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

OBJET : CONTRIBUTION DES EPCI MEMBRES AU FINANCEMENT DU SIOCA

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement fédère quatre EPCI: Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en séance du 09 janvier 2024, des missions que les Communautés de communes souhaitent confier au SIOCA et du résultat de l'exercice 2023, il est proposé pour l'année 2024 de conserver la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille à 2,4 €/ habitants (population DGF connue à la date de la décision).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

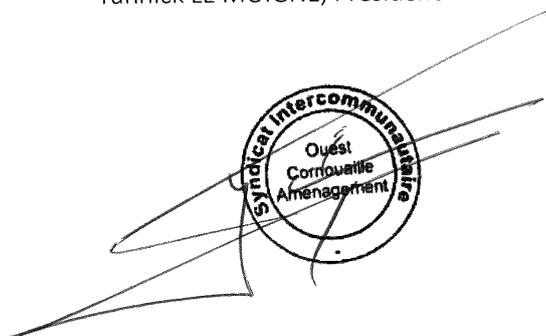
ID : 029-252902655-20240305-2024_006-DE

- **FIXE la contribution des EPCI au financement du SIOCA pour l'année 2023 comme suit :**

EPCI	Population DGF 2023	Contribution 2024
CC Cap Sizun-Pointe du Raz	20049	48 117,6 €
Douarnenez Communauté	20657	49 576,8 €
CC Haut Pays Bigouden	21017	50 440,8 €
CC Pays Bigouden Sud	48795	117 108 €

- **DECIDE d'imputer la recette à provenir à l'article 7475 du budget du SIOCA.**

Pour extrait conforme,
Yannick LE MOIGNE, Président



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-007
Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

CREATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT.E « ADMINISTRATIF ET COMMUNICATION »

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de l'augmentation conséquente de l'activité du SIOCA et du nombre de réunions organisées, les tâches administratives se font de plus en plus importantes (commissions, animations, révision du SCOT, mise en œuvre de la STRAMOC).

Afin de dégager du temps d'ingénierie pour les agents en poste, le principe de recrutement d'un agent en charge de l'assistance administrative et de la communication a été validé, notamment dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé le 9 janvier 2024.

Conformément aux orientations validées, il est donc proposé au comité syndical de créer un emploi permanent d'assistant.e « administratif et communication », à temps non complet (80%). Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C à B de la filière administrative.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C à B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

- Vu le code général de la fonction publique territorial,
- Vu le tableau des emplois,

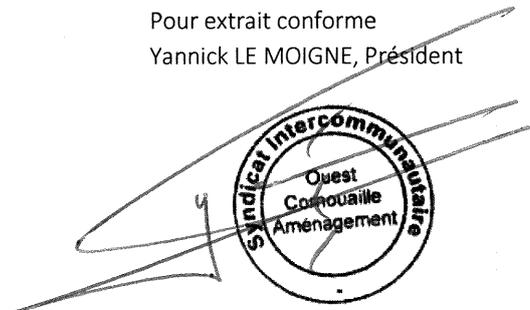
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- **DE CREER** un emploi permanent d'assistant.e « administratif et communication », à temps non-complet (80%), à compter du 1^{er} avril 2024
- **DE FIXER** comme suit le cadre de l'emploi :

EMPLOI	FILIERE	GRADE MINI	GRADE MAXI	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
ASSISTANT.E ADMINISTRATIF ET COMMUNICATION	Administrative	Adjoint administratif CAT C	Rédacteur CAT B	0	1	Temps non-complet (80%)

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois en conséquence
- **D'INSCRIRE AU BUDGET** les crédits correspondants

Pour extrait conforme
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 029-252902655-20240305-2024_008-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-008
Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danièle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2024 A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

La Fédération Nationale des SCoT regroupe les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Elle constitue un centre de ressource et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions

juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...).

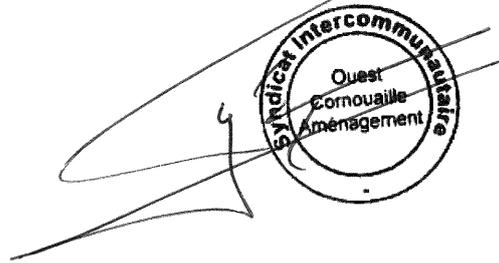
D'autre part, elle constitue un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

Monsieur le Président propose au comité d'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT pour 2024. L'adhésion du SIOCA pour 2024 s'élèvera à 1009,39 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du SIOCA à la Fédération Nationale des SCOT pour 2024.

Pour extrait conforme
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 029-252902655-20240305-2024_009-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-009
Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2024 AU CONSEIL EN AMENAGEMENT URBANISME ET ENVIRONNEMENT DU FINISTERE

Le CAUE est un acteur ressource du territoire sur les questions d'aménagements : formes urbaines, qualité des projets d'aménagement, accompagnement technique ou encore organisation de journées techniques thématiques et formations.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

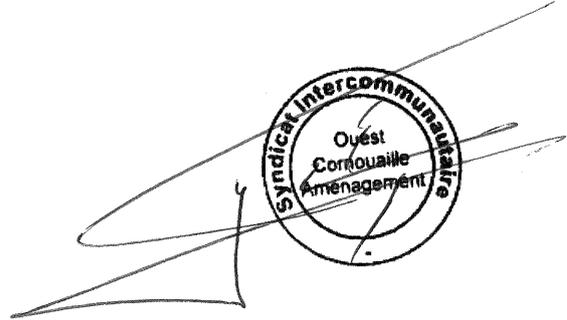
ID : 029-252902655-20240305-2024_009-DE

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de renouveler l'adhésion du SIOCA au CAUE29 pour 2024. Le montant de l'adhésion s'élève à 400 € par an pour le SIOCA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion du SIOCA au CAUE29 pour 2024.

Pour extrait conforme
Yannick LE MOIGNE, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 029-252902655-20240305-2024_010-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 05 mars 2024

Délibération
2024-010
Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

ADHESION 2024 A L'ASSOCIATION VELO ET TERRITOIRES

Vélo et Territoires est une association créée en 1999 et regroupant 188 adhérents. L'adhésion à l'association permet de:

- Rejoindre un réseau national dynamique et engagé : forum de discussions, annuaire (élu, techniciens, bureaux d'études, solutions vélos) ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 029-252902655-20240305-2024_010-DE

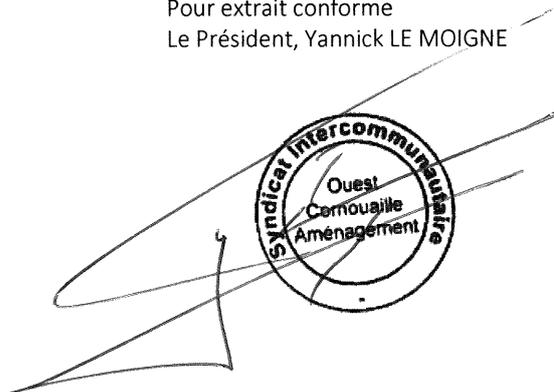
- Accéder à une expertise sur le vélo : documents techniques, chiffres clefs, suivi du Schéma national des véloroutes, webinaires etc. ;
- Participer aux événements de l'association et de solliciter son intervention lors d'évènements organisés sur le territoire.

Monsieur le Président propose au comité syndical de renouveler l'adhésion du SIOCA à l'association Vélo & Territoires pour 2024. Le coût annuel de cette adhésion sera de 950€.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** l'adhésion du SIOCA à l'association Vélo & Territoires pour 2024.

Pour extrait conforme
Le Président, Yannick LE MOIGNE

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal de l'Ouest Cennouaille Aménagement" arranged in a circle around the center.

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 05 mars 2024**

Délibération
2024-011
Date de la convocation
22/02/2024
Date d'affichage
Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

L'an 2024 et le 05 mars à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden à Pouldreuzic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté : Mme Florence CROM, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Marie-Thérèse HERNANDEZ, Mme Marie-Pierre BARIOU

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H, M. Philippe RONARC'H, M Yves LE GUELLEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M. Yannick LE MOIGNE, Mme Danielle BOURHIS, M Jean-Claude DUPRE, M Bruno JULLIEN, M Christian LOUSSOUARN, M Daniel LE PRAT, M Jean-Edern AUBREE

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : Mme Solène JULIEN-LE MAO, M Bruno BUREL

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté : /

Communauté de communes du Haut Pays Bigouden : M Jean-Louis CARADEC

Communauté de communes du Pays Bigouden Sud : M Cyrille LE CLEAC'H, M Denis STEPHAN

Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz : /

Absents excusés : M Dominique BOUCHERON (suppléant), M François GUET (suppléant), M Jacques CARIOU, Mme Emmanuelle RASSENEUR (suppléante), M Stéphane LE DOARE, Mme Jocelyne LE RHUN, M Stéphane MOREL (suppléant), M Christian BODERE (suppléant), M Yves CANEVET (suppléant), Mme Nadine KERSAUDY (suppléante), M Georges CASTEL (suppléant).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Gilles SERGENT (pouvoir à Mme Solène JULIEN-LE MAO).

Assistait également à la réunion : Mme Alice GOUT-ROUE (SIOCA), M. Hervé JACQ (SGC de Douarnenez)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.

CONTENTIEUX SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU SCOT OUEST CORNOUAILLE – CONCLUSIONS DU JUGEMENT N° 2106204 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

En décembre 2021, la modification simplifiée n°1 du SCOT ouest Cornouaille relative à la loi ELAN a fait l'objet d'une requête de la part d'un particulier, contestant la qualification en tant que villages des secteurs de Brumphuez et Menez Kergoff à Plozévet.

L'audience a eu lieu le 2 février 2024. Dans son jugement en date du 16 février 2024, le Tribunal Administratif de Rennes a décidé notamment que « *La délibération du 4 octobre 2021 par laquelle l'organe délibérant du Syndicat Intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement a approuvé la modification du Schéma de Cohérence Territoriale Ouest Cornouaille est annulée en tant qu'elle identifie comme village le secteur de Brumphuez et celui de Menez Kergoff.* »

Par ailleurs, le SIOCA devra verser la somme de 1500€ au requérant, au titre de l'article L.761-1 du code de la justice administrative.

Le SCoT Ouest Cornouaille devra donc évoluer pour se mettre en conformité avec les conclusions du jugement.

Les délais entre la transmission du jugement et la tenue du comité syndical étant trop courts pour prendre connaissance des éléments, analyser les conclusions et étudier la procédure à suivre, il est proposé au comité syndical, dans un premier temps, de délibérer pour prendre acte de ce jugement. La question des suites à donner sera traitée dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à prendre acte des conclusions du jugement suscité.

Le Comité Syndical,

- ***PREND ACTE des conclusions du jugement n°2106204, rendu par le Tribunal administratif de Rennes, portant sur le contentieux autour de la modification simplifiée n°1 du SCoT relative à la loi ELAN, en tant qu'elle identifie les secteurs de Brumphuez et Menez Kergoff, à Plozévet, comme villages.***
- ***DIT que la question des suites à donner pour mettre le SCoT en conformité avec ces conclusions sera traitée dans les meilleurs délais.***

Pour extrait conforme
Yannick LE MOIGNE, Président

